Envoyé en préfecture le 29/11/2025
Reçu en préfecture le 29/11/2025
Publié le
ID : 029-212901813-20251125-D2025_11_25_9A-DE

Mis en ligne le : 29/11/2025
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 25 novembre 2025

Délibération N° : 2025/11/25/09A

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le dix-sept novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 20.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : Mme CASU (pouvoir à M. GOALEC), M. GARAULT (pouvoir à M. NÉDÉLEC) et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. David CUEFF.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

RÉGULARISATION CADASTRALE : MEZOU

VU l'avis des Domaines N° 2025-29181-30482 en date du 13 mai 2025 ;

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale suivante :

Le propriétaire des parcelles ZM464 et ZM277 propose :

- D'acheter une portion de la parcelle ZM31, d'environ 60 m², située le long de sa propriété afin de régulariser la terrasse qui s'y trouve et un compteur, au prix de 15,00 € du m², conformément à l'avis des Domaines ;
- De prendre en charge les frais de bornage, les frais d'acte et de publicité.

Mme Florence MAREC-PRIGENT propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition puisqu'il s'agit de régulariser une situation de fait.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du propriétaire,

APPROUVE le déclassement et la désaffectation du domaine public des parcelles qui seront créées,

AUTORISE M. le Maire à procéder à cette régularisation cadastrale et à signer tous les documents nécessaires,

AUTORISE Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, à signer l'acte.

Le Secrétaire de séance,
David CUEFF

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800